

Vous avez déposé une demande liée à votre projet professionnel

L'équipe d'évaluation peut vous demander certaines pièces complémentaires.

Si vous avez ces pièces, veuillez-nous les fournir.

Si vous avez déjà transmis ces pièces, il n'est pas nécessaire de nous les renvoyer.

ALLOCATION ADULTE HANDICAPE (AAH) RECONNAISSANCE QUALITE TRAVAILLEUR HANDICAPE (RQTH)

- ✓ Une copie de l'avis d'aptitude ou d'inaptitude de la médecine du travail
- ✓ Une copie de l'avis de pré reprise médecine du travail
- ✓ Une copie de l'attestation de pension d'invalidité (caisse de sécurité sociale)
- ✓ Les bilans médicaux et para médicaux de l'année en cours
- ✓ Le projet de vie du formulaire de demande MDPH complété
- ✓ Un CV ou partie D du formulaire de demande MDPH complété
- ✓ Un bilan socio professionnel ou une évaluation sociale du référent RSA ou évaluation de l'assistante sociale de la CARSAT

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

- ✓ Un compte-rendu de fin de parcours pour :
 - Les Etablissement et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP),
 - L'Unité d'Evaluation de Réentraînement et d'Orientation Socio-professionnelle (UEROS)
- ✓ Un compte-rendu ou bilan de stage pour :
 - Les Etablissements et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT)
 - Une Mise en Situation en milieu Professionnel en ESAT ou stages (MISPE)
- ✓ Un bilan socio professionnel ou un compte-rendu d'accompagnement du service public de l'emploi (France travail ou Mission locale ou Cap Emploi ou Dispositif Emploi Accompagné) pour le Dispositif Emploi Accompagné (DEA)